

RHÔNE

Le financement participatif

Elles peuvent y faire appel depuis décembre 2015. Pour rénover une école, sauver un théâtre ou acheter un tableau de maître, de plus en plus de communes font appel au financement participatif, également connu sous le nom de crowdfunding. À l'heure où l'État leur demande de serrer la ceinture, c'est un bon moyen de trouver des fonds en sollicitant le portefeuille des habitants comme à Savigny, où deux statues du XII^e siècle ont été sauvées grâce à la mobilisation générale. À Caluire, c'est un collectif d'"investisseurs citoyens" qui permet de financer des programmes comme celui, récent, d'un centre de santé.

Depuis 2010, date de l'émergence des sites de financement participatif en France, près de 3 millions de particuliers ont déjà soutenu un projet, que ce soit sous forme de don, de prêt ou d'investissement au capital. Gros plan sur une petite révolution.

+44% C'est l'augmentation spectaculaire du financement participatif, en France, entre 2016 et 2017, passant de 234 à 336 millions d'euros.

REPÈRES

■ Définition

Le crowdfunding, ou financement participatif, est un mode d'investissement. Il permet à des porteurs de projet (publics ou privés, associatifs, etc.) de collecter des fonds auprès de particuliers sur Internet. Les montants sont très variables et ne comportent pas forcément de contrepartie.

■ Ce que dit la loi

Depuis décembre 2015, les collectivités peuvent faire appel au financement participatif notamment dans les domaines culturels, sociaux ou solidaires. Les plateformes de financement sont soumises au code monétaire et financier et à certaines obligations en matière de transparence et d'information. Le porteur de projet doit établir un dossier détaillant les informations relatives au projet ainsi que le montant, la durée et les conditions de la collecte, ainsi que les contreparties éventuelles.



■ Le crowdfunding permet d'engager des investissements que les financements traditionnels ignorent. Photo d'illustration Jean-François SOUCHE

Aqueduc de Chaponost : il faut sauver les arches perdues

Attention, chef-d'œuvre en péril. 72 arches de l'aqueduc romain du Gier s'étirent sur plus de 550 mètres de long. Voilà pour le décor. Tout simplement la plus longue section d'un ouvrage de ce type connu en France. Coût de restauration d'une arche : 30 000 €.

Un gouffre financier, même avec le concours de l'État qui s'est réengagé à hauteur de 280 000 € pour restaurer 13 arches avant 2020. Face à ce trésor romain, il faudrait donc des trésors d'inventivité. Car l'ambition de la municipalité est claire : restaurer l'intégralité du site ! Pour tenir ce pari, la commune de Chaponost a eu l'idée, dès



■ L'aqueduc de Chaponost et ses 72 arches. @SAKINA LYON

2015, de se tourner vers le financement participatif. 40 000 € vont être récoltés en une année via la plateforme de la Fondation du patrimoine. Six arches seront restaurées grâce à cette manne

financière. « La première tranche était la plus facile à réaliser. Nous nous sommes rapprochés des Chaponnois qui sont très sensibles à ce patrimoine et qui mesurent la possibilité de le voir disparaître.

Mais on ne peut pas solliciter indéfiniment les mêmes personnes. Nous avons l'ambition de dépasser les frontières communales et de faire connaître ce site en France pour toucher d'autres pu-

blics et notamment des entreprises », explique Prescilia Lakehal, adjointe à la Culture. Une seconde campagne de mécénat est lancée en 2017. Elle court jusqu'en 2020. « Un temps plus long qui correspond à notre ambition de faire vivre ce mécénat sur la durée. » La Ville a donc imaginé la production d'un "péplum" participatif. En partenariat avec Mornant, le collectif de théâtre musical *Odyssee* prépare ce spectacle unique en son genre. À découvrir le 30 juin à Chaponost et le 1^{er} juillet à Mornant.

Fabrice Roussel

PRACTIQUE
www.fondation-patrimoine.org